

ALLOCUTION DE SEM UTEEM CASSAM

ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES ET CHEF DE LA MENUUB

INAUGURATION DE LA MENUUB

BUJUMBURA 12 JANVIER 2015

Honorables, Messieurs les anciens chefs d'Etat,

Excellences Membres du Corps diplomatique,

Distingués invités,

Chers collègues,

1. C'est un honneur et un réel plaisir de présider ce matin, en votre compagnie, la cérémonie d'inauguration de la Mission d'Observation Electorale des Nations Unies au Burundi, la MENUUB. Nous aurions souhaité pouvoir inaugurer officiellement la MENUUB aujourd'hui ; malheureusement, en raison des difficultés techniques qui ont entraîné un retard dans la signature du soma, nous vous proposons une manifestation simplifiée marquant l'ouverture de la Mission. La cérémonie très solennelle d'inauguration de la MENUUB sera organisée officiellement dès la signature du soma, j'espère dans les futurs prochains jours. Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation et vous souhaitons la bienvenue dans les enceintes des Nations Unies et au siège de la MENUUB. Permettez aussi que nous saisissions cette occasion, à l'aube de cette nouvelle année, pour exprimer à vous tous ici présents et à tous les Burundais, nos vœux les meilleurs pour 2015.
2. Nous saluons la présence parmi nous des représentants de la communauté internationale. Les appuis multiformes qu'ils apportent au gouvernement burundais et leur contribution au Projet d'Assistance au Cycle Electoral (PACE) ont une valeur inestimable pour le développement économique et sociale du Burundi ainsi que pour l'organisation des élections de 2015 que nous voulons tous crédibles. Nous voudrions, au nom du Secrétaire général Ban Ki Moon, les remercier pour les efforts consentis et les encourager à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Distingués Invités,

3. Aujourd'hui, nous procédons à la levée du drapeau des Nations Unies pour marquer le début officiel des opérations de la MENUUB qui est déployée conformément à la résolution 2137 du Conseil de Sécurité qui stipule, je cite : « *Takes note of the Government of Burundi request for a United Nations electoral observer mission before, during and after*

2015 elections in Burundi and requests the Secretary-General to establish such a mission to follow and report on the electoral process in Burundi immediately at the end of the BNUB's mandate, and further requests this mission to report to the Secretary-General and the Secretary-General to the Security Council before, during and after the 2015 elections» fin de citation. En Français: « Note que le Gouvernement burundais a demandé qu'une mission d'observation électorale soit organisée avant, pendant et après les élections de 2015 au Burundi, prie le Secrétaire général de créer, dès le terme du mandat du BNUB, une mission chargée de suivre le processus électoral au Burundi et d'en rendre compte, et demande à cette mission de rendre compte de ses travaux au Secrétaire général, à charge pour celui-ci d'en rendre compte au Conseil, avant, pendant et après les élections de 2015 ».

Distingués Invités,

4. Dans l'histoire des Nations Unies, c'est pour la 3^{ème} fois que notre organisation déploie une telle mission. Le gouvernement et le peuple du Burundi devraient s'en réjouir, car cela illustre l'expression de solidarité à l'égard du Burundi et l'engagement des Nations Unies à poursuivre l'œuvre d'accompagnement du Burundi sur le chemin de la consolidation de la paix et du renforcement de la démocratie. Cet engagement, au plan économique et social, se poursuit à travers l'assistance continue et le renforcement des programmes de développement de l'équipe pays des Nations Unies.
5. Pour notre part, nous nous réjouissons d'avoir été désignés par le Secrétaire général des Nations Unies pour conduire cette importante mission dont la complexité est évidente. Mes collègues et moi comptons beaucoup sur votre coopération, notamment celle du Gouvernement Burundais, des partenaires bilatéraux et multilatéraux et des Agences du système des Nations Unies pour réussir cette mission.

Distingués Invités,

6. Les élections sont une étape importante dans la vie d'une nation, car elles constituent un des piliers de la démocratie, qui demeure l'idéal et l'aspiration de tous les peuples du monde en quête d'indépendance et de liberté. Le système démocratique que les anglais définissent comme « a government of the people by the people, for the people » ne se résume pas à la seule organisation ou à la tenue des élections à la fin de chaque mandature. Elle comporte le pluralisme politique, c'est-à dire l'existence des partis politiques et la séparation des pouvoirs, l'indépendance du judiciaire, l'Etat de droit. Elle prône la liberté d'expression, d'association et de réunion, de même qu'elle veille au respect des droits de tous les citoyens, droits civils et politiques, droits économiques et sociaux.
7. L'organisation, à intervalles réguliers, des élections donne aux populations l'occasion de s'exprimer sur le choix de leurs dirigeants. Dans une nation qui se veut démocratique, les élections doivent être libres, inclusives, transparentes et apaisées ; et la large participation des populations éligibles à cet exercice reste un des critères de leur crédibilité.

- 8. Réussies, les élections confirment et consolident l'enracinement de la paix et de la démocratie. Contestées, elles cristallisent les tensions politiques et, souvent, perturbent durablement la stabilité des nations et fragilisent la paix et la sécurité, au point d'entraver le développement économique et social.**

Distingués Invités,

- 9. Les élections de 2015 se tiennent à un moment crucial de l'histoire du Burundi, 15 ans après la signature des Accords d'Arusha. Le Burundi a certes une expérience en la matière, ayant déjà organisé des élections en 2005 et 2010. Mais nous devons reconnaître que le contexte dans lequel chaque élection a lieu n'est pas le même. C'est pour cela que nous estimons qu'il est de notre devoir à tous, mais plus particulièrement du gouvernement, de rassurer que celles-ci se passent dans la plus grande transparence et dans la paix. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) se doit de prendre des mesures appropriées pour en assurer le bon déroulement.**

- 10. A cet égard, nous voudrions d'ores et déjà lancer un appel à toutes les parties prenantes au processus électoral pour qu'ils s'engagent à respecter le verdict des urnes. Car, dans toute élection, il y a des vainqueurs et des perdants. Et les vainqueurs devraient éviter tout triomphalisme, être magnanime dans la victoire et gouverner dans l'intérêt de tous les citoyens. Les perdants doivent régler tout contentieux électoral, s'il y a lieu, par des voies légales. Nous croyons savoir qu'à cet effet, des mécanismes appropriés ont été prévus par le Code électoral. Le recours à la violence est contraire à la démocratie. Elle doit être sévèrement condamnée et rejetée.**

Distingués Invités,

- 11. Nous sommes conscients des défis qui entourent l'organisation d'une élection, surtout dans un pays qui sort de conflit. Les membres des organes de gestion des élections ne sont pas toujours à l'abri des critiques et des allégations de toutes sortes, e.g manque de transparence et d'impartialité pour ne citer que quelques-unes. C'est pour cela que nous voudrions encourager la CENI à rassurer davantage toutes les parties prenantes, en garantissant une large participation au processus électoral à toutes les personnes éligibles, à rechercher régulièrement, par le dialogue, les compromis nécessaires, pour faire prévaloir la confiance mutuelle. Car au-delà des considérations juridiques et techniques, les élections restent d'abord et avant tout une opération à caractère politique. Et, dans ce domaine, le dialogue ouvre la voie à des compromis qui permettent de trouver des solutions aux problèmes même les plus épineux.**

- 12. A cet égard, nous voudrions féliciter la CENI pour avoir organisé des ateliers d'évaluation du processus d'enregistrement des électeurs pour discuter des irrégularités observées et voir comment les corriger. Et il ne faudrait pas hésiter à en organiser d'autres lorsque cela s'avère nécessaire. Il nous est revenu que les conclusions du troisième atelier tenu le 22 décembre dernier ont été accueillies favorablement par l'ensemble des parties prenantes.**

Nous encourageons vivement la CENI à les mettre en œuvre pour contribuer davantage à l'amélioration de l'environnement politique.

13. Nous voudrions aussi encourager le gouvernement à poursuivre le dialogue engagé depuis mars 2013 et rassurer tous ceux qui désirent prendre part au processus électoral qu'aucun obstacle ne sera dressé contre eux. Face aux récents événements survenus dans la province de Cibitoke, Province où il y a eu des affrontements meurtriers entre les forces de défense nationale et un groupe armé non encore identifié, que nous condamnons, le gouvernement devrait rester vigilant et tout mettre en œuvre pour préserver la paix et pour assurer que les élections se tiennent dans un climat apaisé.

Distingués Invités,

14. Les élections concernent tous les Burundais. C'est pourquoi nous estimons que la société civile doit jouer pleinement son rôle : celui d'éduquer et de sensibiliser les différents segments de la population, d'observer et de rapporter avec objectivité. Les Médias ont également le rôle d'informer et de diffuser les informations, de manière impartiale, et surtout, éviter d'exacerber les tensions qui pourraient exister entre les parties concernées.

15. En un mot, chaque segment de la population a un rôle important à jouer, y compris les forces de défense et de sécurité, pour garantir le bon déroulement et la crédibilité des élections. La réussite des élections de 2015 confirmera l'ancrage de la démocratie au Burundi, ouvrira le pays à de nouvelles perspectives et redonnera confiance non seulement aux Burundais mais aussi aux partenaires au développement du Burundi et aux autres pays de la région.

16. Vous disposez, à cet effet, de tous les ingrédients pour la réussite de ces élections : une Feuille de route adoptée de manière consensuelle, un nouveau Code électoral adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et un Code de bonne conduite pour les élections signé par toutes les parties concernées.

17. Les Nations Unies et les membres de la communauté internationale restent aux cotés des Burundais, pour les accompagner à passer cette phase, afin que le Burundi se tourne résolument vers la paix et consacre l'essentiel de ses ressources à la seule bataille qui mérite d'être menée, celle du développement, pour éliminer la grande pauvreté.

Je vous remercie